



Pénalités frais de retard sur facture

Par **Umbias**, le **12/04/2016** à **18:18**

Bonjour,

Je suis Auto-entrepreneur dans le télésecrétariat et j'ai un client régulier qui me règle souvent en retard de 2 voir 3 semaines. Comme je paye en ligne mensuellement cela me pénalise. Ce client me donne souvent des rendez-vous fin de mois qu'il n'honore pas ! Et lorsque je lui envoie par courriel la facturation du mois il attend le mois suivant pour régler.

Mes factures sont payables à partir de la date d'émission. Un encart sur mes facture détaille les modalités et conditions de règlement du client. En général, concernant la période c'est le mois courant (pour ce mois-ci : 01/04/2016 au 30/04/2016), sachant que j'interviens 3 à 4 fois/mois chez ce client, et paiement le : 30/04/2016 par chèque. D'autre part, il est également stipulé : *"Pénalité pour retard de paiement correspondant à 5% du montant de la facture"*

Ai-je le droit de demander 5% sur le montant total HT après 7, voir 15 jours de retard ?

Merci de l'intérêt que vous porterez à ma demande.
Bien à vous.

Par **Umbias**, le **14/04/2016** à **15:02**

Apparemment OUI ! En stipulant sur la facture comme sur les CGV : *"Une majoration de 5% sera appliquée en cas de retard de règlement, si celui-ci intervient dans les 5 jours au-delà de ce terme."* Ainsi qu'en stipulant dans les modalités de paiement, *"la date limite de paiement"*, et le *"paiement à réception"*.

Vu ce matin avec un juriste. Maintenant mon client réfléchira à deux fois avant de me régler en retard !

Surtout que j'avais omis de mettre cette clause puisque c'est un client professionnel : *"Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, une indemnité de 40 € est due en l'absence de règlement, le lendemain de la date de paiement figurant sur la facture (loi n° 2012-387)."* Ça risque de faire mal si le client oublie de me payer [smile3]